



11 février 2020

## **Mandat du Réseau des Nations Unies sur les migrations pour la Côte d'Ivoire**

### **Historique**

En s'appuyant sur la Déclaration de New York sur les réfugiés et les migrants et la détermination à apporter une contribution importante au renforcement de la coopération en matière de migrations internationales dans toutes ses dimensions, les États Membres ont approuvé le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (PMM) les 10 et 11 décembre 2018 à Marrakech. Le Pacte mondial a pour but d'énoncer une série de principes, d'engagements et d'accords entre les États membres concernant les migrations internationales dans toutes leurs dimensions.

### *Rappel sur les avancées de la Côte d'Ivoire par rapport au PMM*

Suite à une consultation nationale réalisée en septembre 2018, la République de Côte d'Ivoire (RCI) a défini 7 priorités liées au PMM sur lesquelles le pays souhaite s'engager en matière de politiques migratoires et fait partie des États ayant adopté le PMM en 2018. La RCI a également réalisé l'exercice de l'évaluation de sa gouvernance des migrations conformément au MIGOF et aux indicateurs de gouvernance mondiale (IGM). Le rapport a été finalisé en novembre 2019.

### **Énoncé de mission**

*Le Coordonnateur résident des Nations Unies et l'OIM (en sa qualité de coordonnateur du Réseau) créent un Réseau des Nations Unies sur la migration pour la Côte d'Ivoire afin de faciliter un appui efficace, opportun et coordonné à l'échelle du système des Nations Unies à la Côte d'Ivoire sur les politiques migratoires, notamment pour la mise en œuvre, le suivi et la révision du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (PMM), dans toutes les instances où une approche commune au système des Nations Unies représente une valeur ajoutée. Dans son appui à la réalisation des 23 objectifs du PMM, le Réseau s'efforce de promouvoir des politiques migratoires qui soutiennent le bien-être des migrants et des sociétés d'une manière cohérente, holistique et équilibrée, y compris des politiques alignées sur les ODD, le Cadre de politique migratoire pour l'Afrique de l'Union Africaine, l'Agenda 2063 et autres initiatives sous-régionales, notamment de la CEDEAO.*

*Dans toutes ses actions, le Réseau sera guidé, entre autres, par la Charte des Nations Unies, le droit international, l'Agenda 2030 du développement durable et le PMM. Il s'alignera, dans ses méthodes de travail, sur les termes de référence du Réseau régional sur la migration de l'Afrique de l'Ouest et du Centre ainsi que sur ceux du Réseau mondial des Nations Unies sur la migration.*

*Conformément aux efforts mondiaux et régionaux, le Réseau vise à favoriser une meilleure compréhension des questions actuelles et émergentes sur la migration et à améliorer la coordination et la collaboration au sein du système des Nations Unies et avec les autres parties prenantes au niveau national.*

## **Objectifs**

Afin de réaliser sa mission, le Réseau s'engage à poser les actions suivantes :

- Partager des mises à jour régulières sur les questions migratoires clés/émergentes avec les membres du Réseau ; et partager les données, documents, études et informations pratiques pertinentes afin de favoriser une compréhension globale du contexte national ;
- Assurer au niveau national, en coordination avec le Réseau régional des Nations Unies pour les migrations, un appui efficace, opportun et coordonné à l'échelle du système des Nations Unies à la Côte d'Ivoire dans sa mise en œuvre, son suivi et son examen du PMM, pour les droits et le bien-être de tous les migrants et de leurs communautés de destination, d'origine et de transit ;
- Soutenir d'autres initiatives mondiales telles que le Forum mondial sur la Migration et le Développement dans leurs efforts pour faire progresser le PMM au niveau national ;
- Soutenir une action cohérente du système des Nations Unies pour l'appui à la Côte d'Ivoire dans la mise en œuvre du PMM, conformément aux initiatives régionales et mondiales du Réseau des Nations Unies sur les migrations et lorsque cette action représente une valeur ajoutée, tout en assurant des liens bien définis avec les structures des Nations Unies à tous les niveaux ;
- Veiller à ce que les actions du Réseau favorisent l'application des normes et standards internationaux et régionaux pertinents relatifs à la migration et à la protection des droits de l'Homme des migrants ;
- Diriger l'action coordonnée et concertée du système des Nations Unies en matière de migration, notamment en parlant d'une seule voix, le cas échéant, conformément à la Charte des Nations Unies, au droit international et aux mandats et compétences techniques des entités pertinentes du système des Nations Unies.
- Contribuer aux et soutenir les initiatives régionales, y compris celles émanant du Réseau régional des Nations Unies ainsi que des acteurs régionaux tels que la CEDEAO et les processus consultatifs régionaux, le cas échéant, pour la mise en œuvre du PMM dans la région et dans le pays ;
- Apporter un soutien au niveau national au mécanisme de renforcement des capacités, comme indiqué dans le PMM ;
- Organiser une fois par an - en fonction des ressources disponibles - une réunion entre tous les membres du Réseau et les partenaires externes. Cela pourrait inclure les migrants, la société civile, les organisations de migrants et de diasporas, les organisations confessionnelles, les autorités et communautés locales, le secteur privé, les organisations d'employeurs et de travailleurs, les syndicats, les parlementaires, les institutions nationales des droits de l'homme, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les universités, les médias et autres acteurs concernés ;
- Fournir des informations au Réseau régional des Nations Unies sur la migration sur les progrès réalisés et les activités liées au PMM et demander conseil au Réseau mondial, le cas échéant.

## **Membres et composition du réseau**

Le réseau sera composé de tous les organismes des Nations Unies qui font partie de l'Equipe Pays en Côte d'Ivoire.

## **Modalités d'organisation**

- Le Réseau se réunira soit au bureau de la Coordination soit dans les locaux de l'OIM;
- Le réseau se réunira selon les besoins et en règle générale tous les deux mois ;



## United Nations Network on Migration

*Working Better Together*

- Le Réseau sera coprésidé par le Coordonnateur résident et le Chef de mission de l'OIM (l'OIM ayant été désignée par le Secrétaire général des Nations Unies comme Coordonnateur du Réseau des Nations Unies sur les migrations) ;

Les **coprésidents** du Réseau devront :

- Coordonner les activités par pays avec le Réseau régional des Nations Unies sur la migration et le Comité exécutif.
- Faire des déclarations conjointes au nom du Réseau sur des questions spécifiques à la demande de ses membres et après approbation du contenu de l'intervention par le Comité exécutif ;
- Informer le système des Nations Unies, les États Membres et les autres parties prenantes des activités du Réseau ;
- Convoquer et présider les réunions pour assurer le bon fonctionnement du Réseau ;
- Faciliter l'interaction régulière entre les membres du Réseau ;
- Faciliter l'engagement avec les parties prenantes externes pertinentes selon les besoins (avec des représentants d'ONG internationales, du secteur privé, du monde universitaire, etc ;)

Les coprésidents tiendront la liste des membres à jour et la partageront régulièrement avec ses membres.

Les **membres du Réseau** contribueront à la conception et à la mise en œuvre des objectifs du Réseau, favoriseront la cohérence en matière de migration au sein du système des Nations Unies et apporteront leur contribution et leurs conseils au Comité exécutif sur les priorités stratégiques.

Conformément à la structure établie par le Secrétaire général de l'ONU, un Comité exécutif sera créé au sein du Réseau, composé des entités ayant des mandats clairs, des compétences techniques et des capacités dans les domaines liés aux migrations, notamment l'OIT, l'OIM, le PNUD, le HCR, le HCDH, l'UNICEF et l'ONUDC. Le Comité exécutif fournira une orientation générale aux travaux du Réseau et travaillera avec ses membres à l'élaboration d'un plan de travail annuel.

### **Prise de décision**

Les décisions du Réseau seront prises par consensus par le Comité exécutif après des consultations approfondies avec tous les membres du Réseau.

### **Groupes de travail**

Des groupes de travail plus restreints peuvent être établis par le Comité exécutif, au besoin, pour se concentrer sur des questions particulières ;

Les groupes de travail, y compris leur orientation, leur composition et leur présidence, seront mis sur pied au fil du temps, à mesure que les besoins et les possibilités se feront sentir ;

La composition des groupes de travail sera composée de membres du Réseau et d'autres partenaires, le cas échéant ; la présidence ou la coprésidence sera ouverte à tous les membres des groupes de travail ;

Les groupes de travail feront l'objet d'un examen périodique par le Comité exécutif, en consultation avec les membres du Réseau et d'autres acteurs, selon qu'il convient, au moins tous les quatre ans immédiatement après le Forum d'examen des migrations internationales.

#### **Bilan annuel**

Il y aura au moins une réunion annuelle de l'ensemble des membres du Réseau afin d'inclure d'autres intervenants pertinents, afin d'examiner les progrès du Réseau ; d'explorer les moyens d'améliorer davantage la collaboration ; de cerner les nouveaux défis.

#### **Secrétariat**

Les tâches de secrétariat du Réseau seront assurées par le Secrétariat du Coordonnateur résident avec l'appui de l'OIM pour les questions de fond.

#### **Rapports**

Le Réseau rendra compte au Réseau régional des Nations Unies pour les migrations de ses activités et des progrès réalisés au niveau national dans la mise en œuvre du PMM.